

UNIVERSITE DE NIMES

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'Assistants Ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE NIMES, session 2023

Le président de l'université de Nîmes,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'Assistants Ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE NIMES, au titre de l'année 2023 :

Monsieur SEDDOUKI Samir, Directeur Général des Services, président, Université de Nîmes, Nîmes.

Madame DUBOIS Nelly, Attachée principale d'administration de l'état, vice-présidente, Université de Nîmes, Nîmes.

Monsieur CHAABNIA Oiasfi, Attaché principal d'administration de l'état, expert, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur LAHAYE Xavier, Ingénieur d'études de classe normale, Université de Nîmes, Nîmes.

Madame LUPORSI Bénédicte, Attachée hors classe d'administration de l'état, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à _____, le _____